

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DFPE 1166** Subvention à l'association « L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie » (10e) pour son action de médiation scolaire « Parents – Ecole ».

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association « L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie » (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association « L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie » (10e) pour le fonctionnement de son action de médiation scolaire « Parents – Ecole » (157/2014\_02955).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris.